

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-six juin à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Longueau se sont réunis dans la salle d'honneur de la Mairie sur la convocation en date du vingt juin deux mille dix-sept, qui leur a été adressée, par le Maire, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2122-8, L 2122-9, L 2122-10, L 2122-13, L 2122-14 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : MM Colette FINET, Serge LEFEUVRE, Céline SEIGNEUR-BRIDOUX, Marc HERNOUT, Freddy DUCHESNE, Florence LAPA, Bernard BELIN, Paulette BRIDOUX-HEDE, Philippe DAUTREMER, Christèle HOLLVILLE, Gérard COUSIN, Sophie LEFEUVRE, Gérard MARECHAL, Nicole COZETTE, Régis RICHARD, Sylvie PORQUET, Éric MAQUET, Serge BLANCHET, Béatrice REIMUND.

Etaient absents excusés : MM Hélène DOLMAIRE, Nathalie MARCHAND-CARLIEZ, Abderrahim ASSIM, Gérard VANHUSE, Dalila GHOU, Éric ROUSSEL, Corinne FOVET, Chantal BOULET.

Etaient absents : MM Jacky PETIT, Pascale HOUZE.

Avaient donné pouvoir : MM Hélène DOLMAIRE à Paulette BRIDOUX-HEDE, Nathalie MARCHAND-CARLIEZ à Colette FINET, Abderrahim ASSIM à Marc HERNOUT, Gérard VANHUSE à Freddy DUCHESNE, Dalila GHOU à Gérard MARECHAL, Éric ROUSSEL à Serge LEFEUVRE, Corinne FOVET à Régis RICHARD, Chantal BOULET à Florence LAPA

Présents : 19 Représentés : 08 Votants : 27

ORDRE DU JOUR :

- 1) Compte rendu du conseil municipal du 16 mai 2017
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Communication du Maire

- 4) Décision modificative n°1 Commune
- 5) Politique territoriale départementale : Demande de subvention pour la restructuration/reconstruction du bâtiment public de la mairie et ses abords directs
- 6) Adhésion au service missions temporaires du Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale de la Somme
- 7) Subvention à l'association « Picardie-Togo »
- 8) C.A.J : Animation Canoé
- 9) C.A.J : Séjour terrain d'aventure
- 10) Remboursement de frais école André Mille
- 11) Suppression des TAP et propositions de nouveaux horaires à la rentrée de septembre 2017
- 12) Convention relative au point information jeunesse
- 13) Charte d'entretien des espaces publics
- 14) Modification du tableau des effectifs
- 15) Extension de l'entrepôt de la S.A.R.L. DAW France
- 16) Moratoire hôpital Philippe Pinel
- 17) Droit d'initiative :

1) Compte rendu du conseil municipal du 16 mai 2017 :

Le compte rendu du conseil municipal du 16 mai 2017 est adopté à l'unanimité.

2) Désignation du secrétaire de séance :

Madame Sylvie PORQUET est désignée secrétaire de séance.

3) Communications/informations du Maire :

- ✓ Samedi 24, l'inauguration du loco-tracteur sur le rond-point en l'honneur de cheminots de Longueau s'est déroulée à la fois dans la sympathie et l'émotion. Un groupe de jeunes de l'école de musique et un joueur de cornemuse ont animé cette manifestation, tandis que les discours de J.Cl Boulet et moi-même rappelaient l'histoire de notre site ferroviaire, à la fois sur un plan technique et politique ; le tout clôturé par le verre de l'amitié.
- ✓ Au niveau des écoles, tous les conseils d'écoles ne se sont pas encore réunis, mais on s'oriente très fortement vers la semaine à quatre jours à la rentrée.
Par ailleurs, les fêtes de Louis Prot et d'Anne Frank ont déjà eu lieu avec un petit souci au niveau de cette dernière : la porte du CLAE a été forcée de l'intérieur, vraisemblablement par un parent d'élève, pendant le temps du repas. Il y aura environ 3000€ de réparation.
La fête de Paul Baroux se tiendra jeudi 29 juin à 16H30 et celle d'André Mille a été annulée ; les productions vocales des élèves ont néanmoins eu lieu.
- ✓ Un album de littérature jeunesse sera offert aux élèves de CM2 qui quittent l'école. Il sera remis dans les classes mercredi 28 juin matin.
- ✓ Les fêtes pour chacune de nos deux crèches ont été très appréciées par les parents, nombreux à cette occasion. Nos bambins ont été « super ».
- ✓ Notons la tenue du festival Pics'Arts organisé par Amiens Métropole les 30 juin, 1^{er} et 2 juillet, sur la place de la Mairie dans un Mic Mac.
- ✓ Je rappelle que dans ce cadre va se dérouler l'inauguration à 19h le dimanche 2 juillet d'une fresque réalisée par notre CMEJ avec l'artiste Gauthier Pierrard intitulée « Long Art Street » à l'espace Culturel Picasso.
- ✓ Le bureau municipal propose de supprimer la permanence du samedi matin, après une consultation interne sur les deux derniers mois (maximum 3 ou 4 personnes, et d'autant plus que le motif des visites n'a plus rien à voir avec l'état civil.)
- ✓ Rue des platanes ont été fixés des plots sur le trottoir, sécurisant ainsi les piétons, et empêchant les voitures de stationner à demi sur les trottoirs.
- ✓ Je vous fais part officiellement du retour aux anciens horaires de notre bureau de poste (ouverture jusqu'à 18 h chaque soir, ainsi que le samedi matin). Chaque habitant en a été avisé directement par courrier.
- ✓ L'inauguration de la Boite à Lire à la cité du château aura lieu le vendredi 08 septembre à 18h.
- ✓ Monsieur REVOL d'Intermarché est venu présenter son projet d'agrandissement de son magasin lors d'une réunion de démocratie participative ; s'en est suivi un large débat. Affaire à suivre.

- ✓ Enfin, la question est posée de la date à laquelle seront livrées les poubelles jaunes ; ainsi que le problème de la vitesse excessive rue Lucette Bonard, malgré les écluses déjà en place.

4) Décision modificative n°1 Commune :

Le conseil municipal, après délibération, adopte la décision modificative n°1 telle qu'elle est détaillée ci-dessous :

INVESTISSEMENT – DEPENSES

Opération non individualisée :

Article 2158 + 5 000€

Article 2184 + 5 000€

Opération 41 Informatique Mairie

Article 2183 + 10 410€

Opération 57 frais d'étude Centre Bourg

Article 202 - 20 000€

Opération 66 Nouveau cimetière

Article 2188 - 410€

Adopté à l'unanimité.

5) Politique territoriale départementale : demande de subvention pour la restructuration/ reconstruction du bâtiment public de la mairie et ses abords directs :

Par courrier en date du 29 mai 2017 émanant des services de financements extérieurs d'Amiens Métropole, la mairie a été informée que le financement d'une telle opération pouvait être sollicité à hauteur de 25% du montant des travaux sans plafonnement à 800 000€ ; ce plafond ayant été retenu dans la délibération du 06 février 2017, qu'il convient donc de modifier.

Le financement de l'opération restructuration/ reconstruction du bâtiment de la Mairie et ses abords directs est modifié comme suit :

- Subvention au titre de la politique territoriale départementale (25% du montant HT des travaux non plafonné).	382 500€
-DETR (30% du montant plafonné à 800 000€)	240 000€
- Autofinancement communal :	907 500€
TOTAL	1 530 000€

L'aide financière du Conseil Départemental au titre de la Politique Territoriale Départementale, à hauteur de 25% du montant H.T des travaux est sollicitée.

Il est précisé que la décision finale de réalisation de ce projet sera réétudiée en fonction de l'obtention de la subvention et des capacités financières de la commune.

Madame le Maire, à défaut l'Adjoint délégué, est autorisée à signer tout document relatif à cette affaire.

Adopté à l'unanimité

Régis RICHARD : Cela a une incidence sur la salle de la Renaissance, on le sait bien.

Colette FINET : Ce sont deux choses différentes.

6) Adhésion au service missions temporaires du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme :

Ce service propose aux collectivités qui le souhaitent un personnel compétent pour effectuer des remplacements d'agents titulaires momentanément absents ou afin de les affecter à des missions temporaires « surcroît de travail, besoin saisonnier, accroissement temporaire d'activités... »).

Le Maire propose d'adhérer à ce service, facultatif, sachant que chaque mission fera l'objet d'une convention ponctuelle qui en précisera l'objet, la période et le coût ; Ce dernier comprend notamment la rémunération totale de l'agent, les charges patronales, les heures supplémentaires, les indemnités de congés payés et frais de déplacement éventuellement, ainsi qu'une participation aux frais de gestion de la mission fixée par délibération du conseil d'administration du CDG 80 à la date d'effet de la mise à disposition du ou des agents. Toutes les formalités relatives au recrutement et au suivi de la mission sont assurées par le Centre de gestion, employeur direct de l'agent affecté.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adhérer au service « mise à disposition du personnel » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme à compter du 01 septembre 2017, de donner mission au Maire pour solliciter ce service en fonction des besoins de fonctionnement de la collectivité,

Madame le Maire est autorisée à signer les conventions et avenants à intervenir selon les missions à assurer.

Adopté à l'unanimité

Colette FINET : c'est nous qui allons proposer les noms des personnes que nous souhaitons voir travailler chez nous, avec une priorité pour les personnes de Longueau. C'est le centre de gestion qui va gérer toute la partie administrative et financière. Nous pouvons arrêter ce service à tout moment.

Béatrice REIMUND : combien coûte l'adhésion ?

Colette FINET : l'adhésion est gratuite, mais nous payons 6% comme frais de gestion sur le total (le salaire et les charges).

Régis RICHARD : le système est bien, ce sont des intérimaires gérés par un organisme public. C'est une façon déguisée de baisser les charges salariales pour compenser et de l'autre côté on aura une ligne budgétaire plus lourde sur les prestations de services.

Est-ce que ce sont des missions qui sont limitées dans le temps ?

Colette FINET : Ce sont des missions de quatre mois maximum.

Régis RICHARD : le taux horaire sera en fonction du taux actuel ?

Colette FINET : oui tout à fait.

7) Subvention à l'association Picardie Togo :

Le conseil municipal, après délibération, décide de verser une subvention d'un montant de 240,00€, correspondant à une aide pour la scolarité de quatre jeunes togolais, et une subvention de 1000€, pour acheminer un container à l'association Picardie Togo.

Adopté à l'unanimité.

8) CAJ : Animation Canoé :

Le devis présenté par l'UFOLEP, d'un montant de 180.00€ pour l'activité canoë est accepté.

Adopté à l'unanimité.

9) CAJ : Séjour terrain d'aventures :

Le devis présenté par la SARL Terrain d'aventure, d'un montant de 360€, pour une nuit pour 12 personnes en hébergement insolite à Ailly sur Noye est accepté.

Adopté à l'unanimité.

10) Remboursement de frais à l'école André Mille :

Le conseil municipal, après délibération, approuve le remboursement de la somme de 1000€, pris sur les crédits scolaires 2016-2017, à la coopérative scolaire de l'école André Mille.

Adopté à l'unanimité.

11) Suppression des TAP et propositions de nouveaux horaires à la rentrée de septembre 2017 :

Le 29 mai 2017 s'est réuni, en Mairie, en présence de l'Inspecteur de l'Education Nationale et de la Direction Départementale Jeunesse Sports et Cohésion sociale (DDJSCS), le Comité de pilotage du Projet Educatif de Territoire (PEDT) constitué de la réunion des quatre Conseils d'Ecoles, à la fois pour faire une évaluation des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) sur les trois dernières années, et pour envisager la rentrée prochaine.

Le principe de la suppression des TAP à la rentrée a été voté à l'unanimité.

Le conseil municipal, après délibération, décide la suppression des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) à la rentrée scolaire 2017 et le retour à la semaine de quatre jours dès la rentrée scolaire 2017.

Adopté à l'unanimité.

12) Convention relative au Point Information Jeunesse :

Le Point Information Jeunesse, (P.I.J), situé au Centre Accueil Jeunes (C.A.J), accueille et informe le public conformément aux dispositions de la charte de l'information jeunesse, de la charte européenne de l'information jeunesse et des « principes pour l'information jeunesse en ligne ».

Une convention avait été signée avec la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) pour une période de trois ans, du 01 janvier 2014 au 31 décembre 2016. Le Point Information Jeunesse (P.I.J) avait été labellisé. Celle-ci est arrivée à échéance, et les services de la DRJSCS ont transmis une nouvelle convention relative au fonctionnement du Point Information Jeunesse.

Le C.A.J, structure accueillant le P.I.J, doit s'engager à respecter les critères de labellisation jeunesse pour devenir, à nouveau, structure labellisée.

Le Conseil municipal, après délibération, autorise Madame le Maire, à défaut l'Adjoint délégué, à signer la convention relative au Point Information Jeunesse pour la période du 01 janvier 2017 au 31 décembre 2019.

Adopté à l'unanimité.

13) Charte d'entretien des espaces publics :

Par délibération du 17 février 2014, le conseil municipal a autorisé la signature de la charte d'entretien des espaces publics et s'est engagé à veiller à la bonne exécution de ses engagements et à respecter les conditions du niveau 3 dans un délai de 03 ans.

Dans le cadre de la nouvelle charte d'entretien des espaces publics, le conseil municipal doit valider l'engagement au niveau 03 de la commune et autoriser le Maire, à défaut l'Adjoint délégué, à signer cette charte.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de valider son engagement au niveau 03 pour la nouvelle charte d'entretien des espaces publics.
Adopté à l'unanimité

14) Modification du tableau des effectifs :

Le conseil municipal, après délibération, décide de modifier le tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

TEMPS COMPLET :

Suite à la demande de changement de filière d'un agent :

- création d'un poste de rédacteur au 1^{er} septembre 2017
- suppression d'un poste d'Animateur au 1^{er} septembre 2017

Le reste du tableau ne subit aucune modification.

Adopté à l'unanimité

15) Extension de l'entrepôt de la SARL DAW France :

Le Conseil municipal, après délibération, décide d'émettre un avis favorable à l'extension de l'entrepôt de la SARL DAW France, avec la construction d'une nouvelle cellule de stockage de 886m².

Adopté à l'unanimité

16) Moratoire hôpital Philippe Pinel :

Depuis plusieurs mois la situation financière de l'hôpital Philippe Pinel est délicate. Cette situation risque d'aboutir à un redressement financier dont certaines propositions radicales pourraient conduire à la remise en cause de la pratique de soins en ambulatoire comme alternative à l'hospitalisation.

En effet, la suppression annoncée de 27 ETP (équivalents temps plein) en extra hospitalier, complétée par la fermeture d'une troisième unité d'hospitalisation complète, vont aggraver les conditions de prise en charge des patients.

Par courrier en date du 08 mai 2017, le « Collectif Hôpital Philippe Pinel en danger » a alerté les Maires des plus grandes villes du Département de La Somme afin que chaque conseil municipal puisse se prononcer en faveur de la demande d'un moratoire quant à la mise en œuvre des propositions radicales et contradictoires en termes d'organisation de l'offre de soins, en préparation pour une mise en œuvre au 01^{er} juillet 2017.

Le conseil municipal, après délibération, décide de se prononcer en faveur de la demande d'un moratoire quant à la mise en œuvre des propositions radicales et contradictoires en termes d'organisation de l'offre de soins, en préparation pour la mise en œuvre au 1^{er} juillet 2017.

Adopté à l'unanimité.

Régis RICHARD : Mais, c'est dû à quoi ? Une réduction budgétaire ? De personnel ? De malades ?

Serge LEFEUVRE : c'est budgétaire, ils pensent que cela coûte moins cher de soigner les gens chez eux. Ce que le grand patron de Philippe Pinel ne dit pas c'est que derrière ils ont construits un

établissement privé où les gens paieront cher l'internement ; lui est actionnaire dans cet établissement. Et c'est la troisième unité qui est fermée.

Éric MAQUET : c'est un établissement universitaire en plus.

Régis RICHARD : il y a la même situation à Corbie ; une unité psychiatrique devait être construite mais le projet a été abandonné.

Éric MAQUET : c'est la santé à deux vitesses, mais je crois que nous sommes passés à la troisième !

Béatrice REIMUND : il y en a qui auront les moyens de se soigner, d'autre pas, c'est terrible.

Colette FINET : c'est triste d'en arriver là.

17A) Thé dansant du 05 septembre 2017 :

Monsieur GUIMARD Arnaud, accordéoniste, est retenu pour assurer l'après-midi dansant du mardi 05 septembre 2017 de 14H à 18H, salle Daniel Fery pour un montant de 300 euros.

Adopté à l'unanimité.

17B) Thé dansant du 14 novembre 2017 :

Monsieur THUILLIER Patrick, accordéoniste, 22 rue Principale, 62770 Saint George, est retenu pour assurer l'après-midi dansant du mardi 14 novembre 2016 de 14H à 18H, salle Daniel Fery pour un montant de 230 euros.

Adopté à l'unanimité.

Sylvie PORQUET : Concernant les travaux de la rue Lucette Bonard, je voulais connaître la nature des travaux, et s'il était prévu de mettre un ralentisseur, parce que dans cette rue les voitures roulent très vite.

Éric MAQUET : Ne peut-on pas mettre un ralentisseur devant la maison de l'enfance ?

Colette FINET : les travaux avancent très vite. On peut peut-être l'envisager.

Serge LEFEUVRE : c'est une voirie métropolitaine et seule la métropole peut décider de mettre un ralentisseur.

Béatrice REIMUND : Et un panneau zone 30 ? Est-ce que cela ne serait pas moins cher ?

Serge LEFEUVRE : cela ne sera pas respecté ! Les gens manquent de civisme.

Colette FINET : Nous demandons régulièrement des passages de la police nationale, mais cela ne suffit pas.

Serge LEFEUVRE : il faudrait que la convention avec la commune de Boves se mette en place rapidement.

Éric MAQUET : Nous avons rendez-vous avec les associations jeudi pour la salle Daniel Fery. Est-ce que la cuisine sera mise aux normes pour 2018 ?

Serge LEFEUVRE : oui, ce sera fait, j'ai deux devis sur mon bureau, un à 13 000€ et un à 26 000€. Nous avons demandé un troisième devis, parce que cela passe du simple au double.

La séance est levée à 22H30.

La secrétaire de séance,
Sylvie PORQUET